



Procès-verbal de la

Séance plénière du Conseil général

Mardi 23 juin 2026 à 19h30

Salle Polyvalente, Châteauneuf-Conthey

Membres du Conseil Général présents

Nom	Prénom	Fonction	Groupe politique
Vergères	Jean-Daniel	Président	Alliance communale
Fragnière	Dominique	Vice-Président	Le Centre
Ruchat	Sabrina	Secrétaire	UDC et Union des Citoyens
Bérard	Emmanuel	Membre	Alliance communale
Cheseaux	Jean-Marc	Membre	Le Centre
Cito	Nulifer	Membre	Le Centre
Constantin	Nicolas	Membre	Le Centre
Darbellay	Théo	Membre	Le Centre
Dessimoz	Emilie	Membre	Les Verts et PS
Dorsaz	Mathieu	Membre	Alliance communale
Duc	Ariane	Membre	Alliance communale
Eggel	Roman	Membre	Alliance communale
Giberti Udry	Gloria	Membre	Les Verts et PS
Gyger	Daniel	Membre	Le Centre
Iten	Ana Catarina	Membre	UDC et Union des Citoyens
Iten	Julien	Membre	UDC et Union des Citoyens
Maglia	Luca	Membre	Alliance communale
Papilloud	Guillaume	Membre	Alliance communale
Pellissier	Ralph	Membre	Alliance communale
Quennoz	Valentin	Membre	Alliance communale
Roos	Clémentine	Membre	Alliance communale
Ruchat	Daniel	Membre	UDC et Union des Citoyens
Sarrasin	David	Membre	Alliance communale
Schauenberg	Lucas	Membre	Les Verts et PS
Sidani Awada	Bahira	Membre	Les Verts et PS
Solliard	Sandra	Membre	Alliance communale
Thétaz	Charlotte	Membre	Le Centre

Membres du Conseil Général excusés

Nom	Prénom	Fonction	Groupe politique
Hedinger Szekely	Jill	Membre	Le Centre
Imstepf	Maria-Angela	Membre	Alliance communale
Pinto Da Costa Rodrigues	Patricia	Membre	Alliance Communale

Ouverture de la séance

Jean-Daniel Vergères, président du Conseil général, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, ainsi qu'aux chefs de service et invités présents. Il salue la présence de **M. Sébastien Fanti**, intervenant de la soirée, de **M. Damien Rappali** du journal « Le Nouvelliste » ainsi que de **M. Josué Coudray** de la fiduciaire PKF.

Sont excusées pour la séance de ce soir : **Mme Hedinger Szekely Jill**, **Mme Imstepf Maria-Angela**, **Mme Pinto Da Costa Rodrigues Patricia**. Est également excusé pour un retard dû à des obligations professionnelles : **M. Daniel Ruchat**.

Le président présente l'ordre du jour modifié, lequel a été adapté afin de prendre en compte divers documents reçus depuis son élaboration initiale.

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 24 mars 2026
2. Nomination d'un nouveau membre du Conseil Général
3. Formation à la protection des données par Maître Sébastien Fanti
4. Compte 2025 de la municipalité
 - a) Examen des comptes 2025 de la municipalité
 - b) Demandes de crédits budgétaires supplémentaires
 1. UAPE La Marelle Erde
 2. Routes communales
 3. Installations d'eau potable
 4. Déchetterie
 - c) Rapport de la commission de gestion
 - d) Rapport de l'organe de révision
 - e) Approbation des comptes 2025 de la municipalité
5. Interpellation UDC 02/2026 : Dépassement de budget 2025
6. Résolution UDC 01/2026 : Demande de commission extraordinaire pour faire la lumière sur l'affaire Colombé
7. Postulat Les Verts/PS 01/26 : Mesures sonores des rodéos routiers à Conthey
8. Réponse au Postulat 01/2025 : Gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les personnes AVS
9. Réponse au Postulat 02/2025 : Couverts de plaine
10. Réponse au Postulat 03/2025 : Places de jeux dans tous les villages
11. Réponse au Postulat 04/2025 : Places de stationnement pour les vélos
12. Réponse à l'Interpellation 01/2026 : Fermeture de l'Avenue de la Gare
13. Réponse à la question écrite : Panneaux solaires crèche et nurserie
14. Réponse à la demande : Cours de formation sur les petits moyens d'extinction
15. Question Les Verts/PS : État de la situation concernant les fourmis *Tapinoma magnum*
16. Informations de la municipalité
17. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 24 mars 2026

Mme Émilie Dessimoz signale une erreur de rédaction à la page 4 du procès-verbal précédent, concernant le budget de l'école d'Erde. Le montant inscrit de **CHF 14'5000'000.-** comportait un zéro de trop (le montant correct étant de **CHF 14'500'000.-**). La secrétaire, **Mme Sabrina Ruchat**, en prend note et procédera à la correction correspondante. Sans autre remarque, le PV est accepté.

2. Nomination d'un nouveau membre du Conseil Général

Pour remplacer **Mme Rita Brunner** démissionnaire, le groupe le « Centre » propose la candidature de **M. Théo Darbellay**, proposition validée par le Conseil Municipal.

M. Darbellay prend la parole et se présente brièvement

3. Formation à la protection des données par Maître Sébastien Fanti

M. Christophe Germanier prend la parole et présente **Maître Fanti**. Il rappelle que, depuis le 1er janvier 2026, la commune a l'obligation de se faire accompagner par un délégué à la protection des données (DPO).

Le rôle de ce dernier consiste à conseiller la commune quant à ses obligations légales, contrôler le respect des règles en vigueur, sensibiliser les collaborateurs, informer les autorités compétentes et assurer l'application de la LITDP (loi cantonale sur l'information, la transparence et la protection des données).

La parole est ensuite donnée à **M. Sébastien Fanti**. L'intégralité du support de formation est annexée au présent procès-verbal.

4. Comptes 2025 de la municipalité

a) Examen des comptes 2025 de la municipalité

M. Gautier Moulin indique que la transparence financière constitue une priorité : l'ensemble des écarts budgétaires est rigoureusement identifié, expliqué, assumé et présenté à la Commission de gestion conjointement au compte de l'exercice. Les différents indicateurs financiers, considérés comme très satisfaisants, confirment la bonne gestion et la stabilité financière de la commune. Celle-ci continue d'investir tout en faisant preuve d'anticipation et de robustesse financière, afin de préparer l'avenir sans mettre en péril ses équilibres

M. Moulin achève son intervention par des remerciements formulés à l'attention des membres de la COGES pour l'excellent rapport produit et la qualité des échanges, du personnel des services administratifs et de leurs responsables pour la bonne gestion des charges ordinaires d'exploitation, ainsi que de toute l'équipe des finances pour le travail soutenu durant l'année et la rigueur apportée à la reddition des comptes de la municipalité.

Mme Emilie Dessimoz prend la parole au nom de la COGES. Celle-ci s'est réunie à quatre reprises pour examiner les comptes de l'exercice 2025. Elle indique avoir reçu l'ensemble des documents requis dans les délais impartis et avoir obtenu des réponses complètes à ses questions. La Commission a examiné les différents postes comptables ainsi que quatre demandes de crédits supplémentaires. Si le bouclage des comptes est à l'équilibre, la COGES relève une détérioration de certains indicateurs : baisse de la marge d'autofinancement (tombée à 49,92 %), hausse de la dette nette par habitant (augmentée de 550 CHF). Bien que ces chiffres soient à interpréter avec prudence, un seul exercice ne traduit pas une tendance à long terme et la moyenne pluriannuelle reste plus favorable ; une vigilance s'impose pour l'exercice suivant.

Les investissements réalisés (notamment pour les établissements scolaires) répondent à des besoins réels après des années de report. Toutefois, la Commission recommande au Conseil municipal de maintenir une attention rigoureuse à la planification financière future et de veiller à l'adéquation entre les projets et la capacité financière de la commune.

Mme Dessimoz termine son intervention par des remerciements adressés au président de commune **Christophe Germanier**, ainsi qu'à **Gauthier Moulin** et **Alexandra Jacquod** pour la qualité, la transparence et la disponibilité des informations fournies tout au long des travaux.

M. Vergères présente et passe en revue les comptes communaux de l'exercice 2025.

Mme Charlotte Thétaz, rapporteure de la COGES apporte les compléments de cette dernière.

Comptes de résultat

	Comptes	Charges	Revenus	Remarques mentionnées par la COGES
0	Administration générale	5'683'592.82	537'356.62	Pas de remarques
1	Ordre et sécurité publique, Défense	2'776'511.30	696'556.53	Pas de remarques
2	Formation	8'918'382.71	481'646.30	Pas de remarques
3	Culture, sport et loisirs, église	4'088'839.59	834'596.77	322.3130.10 Frais liés prestations de services 322.3144.01 Frais d'entretien 322.4472.01 Locations 329.3101.01 Matériel et équipement 341.3130.01 Matériel divers
4	Santé	2'349'980.20	-	Pas de remarques
5	Sécurité sociale	8'171'171.40	2'405'064.30	Pas de remarques
6	Trafic et télécommunications	4'764'602.40	479'171.10	615.3111.10 Signalisation routière
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	7'157'585.18	6'141'450.35	790.3132.05 Honoraires (études)
8	Economie publique	1'568'100.36	1'854'155.68	Pas de remarques
9	Finances et impôts	1'399'699.22	33'554'581.27	Pas de remarques
	Total	46'878'465.18	46'984'578.92	
	Excédents de charges		-	
	Excédents de revenus	106'113.74		

Comptes des investissements

	Comptes	Charges	Revenus	Remarques mentionnées par la COGES
0	Administration générale	481'319.60	-	Pas de remarques
1	Ordre et sécurité publique, Défense	62'743.90	10'350.00	Pas de remarques
2	Formation	421'256.55	172'207.25	217.5040.05 – 342.5040.05 – 545.5040.15 Études du site d'Erde 217.5040.15 Centre scolaire de Châteauneuf rénovation
3	Culture, sport et loisirs, église	44'406.10	-	Pas de remarques
4	Santé	-	-	Pas de remarques
5	Sécurité sociale	4'486'528.70	-	545.5040.01 Nurserie crèche les P'tits Loups
6	Trafic et télécommunications	2'329'720.73	-	Pas de remarques
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	5'661'913.07	1'606'686.40	730.5030.01 Déchetterie 741.5020.10 La Morge 790.5000.01 Expropriations et achats de terrains
8	Economie publique	361'223.35	187'471.20	Pas de remarques
9	Finances et impôts	-	-	Pas de remarques
	Total	13'849'112.00	1'976'714.85	
	Excédent de dépenses		11'872'397.15	
	Excédent de recettes	-		

b) Demandes de crédits budgétaires supplémentaires

1. UAPE La Marelle Erde

Crédit supplémentaire : 119'520 CHF

Mme Emilie Dessimoz apporte des explications concernant le crédit supplémentaire figurant dans les comptes 2025 et soumis au vote. Il est rappelé que ce montant n'avait pas été inscrit au budget initial 2025, qui ne prévoyait alors que des interventions ciblées sur les fenêtres de l'école d'Erde.

En début d'année 2025, sur recommandation du bureau d'architectes, le projet a été globalement repensé afin d'engager des études d'ensemble portant sur la rénovation de la crèche « La Marelle » et l'aménagement des espaces extérieurs, tels que présentés à l'assemblée en mars dernier.

Les dépenses imputées aux comptes 2025 couvrent le financement de ces premières études. Afin d'assurer une parfaite transparence comptable, le coût global des études a été inscrit au sein des rubriques financières correspondantes.

Position de la COGES (7 membres présents),

Acceptés : 6 Refusé : 1

M. Vergères désigne **Mme Nulifer Cito** (Le Centre) et **M Guillaume Papilloud** (Alliance) comme scrutateurs

Vote du Conseil Général

- **Acceptés / 22**
- **Refusés / 4**
- **Abstention/ 0**

Crédit accepté

2. Routes communales

Crédit supplémentaire : 247'426 CHF

Remarque de la COGES : la commune a saisi l'opportunité liée au travail de mise en place du chauffage à distance pour procéder à la réfection de la route des Poujes.

Position de la COGES (7 membres présents),

Acceptés : 7 Refusé : 0

Vote du Conseil Général

- **Acceptés / 22**
- **Refusés / 3**
- **Abstentions / 1**

Crédit accepté

3. Installation d'eau potable

Crédit supplémentaire : 258'303 CHF

Remarque de la COGES : Comme précédemment expliqué, la commune a saisi l'opportunité liée à la mise en place du chauffage à distance pour procéder aux travaux nécessaires.

Position de la COGES (7 membres présents),

Acceptés : 7 Refusé : 0

Vote du Conseil Général :

- **Acceptés / 27**
- **Refusé / 0**
- **Abstentions / 0**

Crédit accepté à l'unanimité

4. Déchetterie

Crédit supplémentaire : 584'417 CHF

Remarque de la COGES : Afin d'éclaircir le dépassement constaté, la COGES a sollicité un historique complet de l'évolution du projet, incluant le rapport sur la décharge et les coûts engagés au fil des ans. L'analyse de la commission montre que le projet a fait face à de nombreuses complexités d'exécution depuis la fin de l'année 2024 : changements de personnel au sein des équipes d'études et renouvellement de collaborateurs; révisions successives du projet (accès, aménagements extérieurs/intérieurs); exigences imposées par les divers services de l'État du Valais.

Ce qui était initialement envisagé comme un projet simple s'est avéré nettement plus complexe au fil des années. La commission souligne l'importance cruciale d'un suivi rigoureux de la conduite du projet. Une transmission méthodique des dossiers lors des changements d'effectifs est indispensable pour garantir le respect des délais et la maîtrise des coûts.

La COGES prend acte avec satisfaction des mesures mises en œuvre par le Conseil municipal, notamment la création de commissions de pilotage animées par la direction technique pour assurer la gestion opérationnelle. La commission estime que ces dispositions vont dans la bonne direction pour renforcer le contrôle et anticiper les difficultés sur les futurs investissements.

Position de la COGES (7 membres présents),

Acceptés : 6 Refusé : 1

Vote du Conseil Général :

- **Acceptés / 19**
- **Refusé / 4**
- **Abstentions / 3**

Crédit accepté

c) Rapport de la commission de gestion (COGES)

Mme Emilie Dessimoz présente les conclusions de la COGES. Elle informe l'assemblée que, sur la base des divers contrôles et vérifications effectués tout au long de l'examen, la COGES a approuvé les comptes à l'unanimité de ses membres. Elle invite formellement l'assemblée plénière à les accepter.

L'intervention se conclut par des remerciements formulés à l'attention de **Mme Charlotte Thétaz**, rapporteure, pour l'excellent rapport présenté, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la commission pour leur disponibilité et la qualité du travail accompli.

d) Rapport de l'organe de révision

Josué Coudray informe que l'audit des comptes annuels de la Commune de Conthey pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte d'investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, a été effectué.

Selon les conclusions de l'organe de révision, les comptes sont jugés conformes aux prescriptions légales en vigueur ainsi qu'aux règlements communaux applicables.

Les vérifications menées mettent en évidence les points suivants :

- **Patrimoine financier** : L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est jugée appropriée.
- **Amortissements** : Le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo.
- **Endettement** : L'endettement net de la commune est qualifié d'important.
- **Solvabilité** : La commune est estimée pleinement en mesure de faire face à l'ensemble de ses engagements financiers.
- **Procédure** : L'entretien final avec le Conseil communal s'est tenu le mercredi 15 avril 2026.

Sur la base de ces constatations, l'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2025.

e) Approbation des comptes 2025 de la municipalité

- **Acceptés** / 22
- **Refusés** / 3
- **Abstentions** / 1

Les comptes 2025 de la municipalité de Conthey sont acceptés

M. Vergères transmet la parole à **M. Christophe Germanier**, président de commune.

M. Germanier rappelle la clarté des messages transmis au cours des débats et souligne la légitimité des échanges au sein de l'assemblée. Au-delà des discussions, la solidité financière de la commune est réaffirmée.

L'exercice se clôture par un résultat positif (« chiffres noirs ») ; la marge d'autofinancement s'établit à 6 millions de francs, en parfaite adéquation avec les prévisions et les objectifs fixés; les perspectives d'autofinancement et la trajectoire financière de la commune demeurent favorables pour l'avenir.

Il est précisé que les éventuelles demandes soulevées feront l'objet d'un suivi prochain. **M. Germanier** conclut par des remerciements formulés à l'assemblée pour la confiance témoignée lors de l'examen et de la validation de ces comptes.

Mme Giberti-Udry Gloria (Les Verts/PS) prend acte des explications et des éléments transmis par la municipalité et souligne que la qualité de la collaboration entre l'exécutif et le Conseil Général repose sur l'autorité, la transparence et la clarté des réponses fournies. Elle met l'accent sur la nécessité de préserver et de remobiliser les ressources de l'administration communale pour répondre aux exigences des dossiers en cours. Il convient d'éviter toute approximation dans le suivi des projets et de veiller au respect rigoureux des procédures et des étapes franchies. L'intervention s'achève par des remerciements pour la prise en compte de ces observations.

5. Interpellation UDC 02/2026 : Dépassement de budget 2025

Mme Ana Catarina Iten présente l'interpellation de l'UDC relative au dépassement du budget 2025. L'interpellation est ajoutée en annexe au procès-verbal.

M. Jean-Daniel Vergères informe l'assemblée que l'interpellation a été transmise au Conseil Municipal et que la réponse sera donnée lors de la séance du 13 octobre.

6. Résolution UDC 01/2026 : Demande de commission extraordinaire pour faire la lumière sur l'affaire Colombé

M. Julien Iten présente la résolution UDC, relative à une demande de commission extraordinaire pour faire la lumière sur la déchetterie de Colombé. Le présent document est ajouté en annexe.

M. Guillaume Papilloud (Alliance communale), rappelle la réalité des dépassements budgétaires et des retards. Il souligne toutefois que la Commission de gestion (COGES) a déjà mené les investigations nécessaires et consigné l'ensemble des réponses dans son rapport. De plus, des ajustements techniques ont été apportés pour traiter la sécurité de la sortie du site et l'accès aux conteneurs, bien que ces éléments ne fassent pas partie du plan d'origine.

Considérant que la commission existante a accompli son travail de clarification de façon satisfaisante, **M. Papilloud** invite le Conseil Général à refuser la création de cette commission.

- **Acceptés / 4**
- **Refusés / 21**
- **Abstentions / 1**

La demande de commission extraordinaire est rejetée.

7. Postulat Les Verts/PS 01/26 : Mesures sonores des rodéos routiers à Conthey

Le postulat complet est déposé en annexe

M. Guillaume Papilloud, (Alliance communale), rappelle que si le bruit routier constitue une nuisance réelle, les données scientifiques et statistiques doivent être analysées avec rigueur. Il s'appuie notamment sur les essais menés à Genève à l'aide de radars sonores préventifs (affichant des messages de sensibilisation) : ceux-ci ont démontré qu'une très faible proportion d'usagers dépassait le seuil de 82 décibels, soit seulement 5 % en 2020, et entre 0,2 % et 1,5 % en 2023.

Sur le plan logistique et financier, la police cantonale estime qu'un dispositif axé uniquement sur la gestion des pics de bruit engendrerait environ 6 000 francs de frais d'exploitation. De surcroît, le système préconisé par le postulat nécessite l'intervention permanente d'un opérateur, ce qui le rend irréaliste et inefficace en pratique.

M. Papilloud rappelle également que le rapport fédéral (2020-2025) a analysé plusieurs approches, de la sanction automatique aux contrôles de police pour finalement privilégier la prévention pure. Les options répressives entraînent en effet des charges financières et administratives considérables, tout en se heurtant à d'importants obstacles juridiques.

En l'état actuel du cadre légal, il est impossible de sanctionner automatiquement les véhicules bruyants sans une intervention directe de la police sur le terrain (interception ou convocation du véhicule pour expertise). Même dans ce cas, aucune sanction ne peut être garantie si les composants du véhicule sont homologués.

En conclusion, **M. Papilloud** estime que ce postulat, bien que partant d'une bonne intention, est dépourvu de portée pratique. Il ne fournit aucune solution concrète au problème du bruit et engendre des coûts inutilement élevés. Il invite le Conseil général à le refuser.

- **Acceptés / 8**
- **Refusés / 18**
- **Abstentions / 0**

Postulat refusé et classé sans suite

8. Réponse au Postulat 01/2025 : Gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les personnes AVS

M. Jean-Daniel Vergères donne lecture de la conclusion de la réponse de la municipalité relative à ce postulat. La réponse complète figure en annexe du présent procès-verbal.

M. Bérard Emanuel (Alliance Communale), cosignataire du postulat 01/2025, remercie le Conseil Communal pour l'attention portée au postulat ainsi que pour la réponse apportée. Toutefois, après examen de celle-ci, il indique ne pas pouvoir y souscrire et privilégie une approche plus pragmatique, ancrée dans les besoins concrets des bénéficiaires.

Il lui paraît en effet peu judicieux d'engager un montant proche de 53 000 francs pour la réalisation d'une étude, alors que le coût journalier d'un déplacement se situe généralement entre 2,20 CHF et 7,50 CHF. Une telle somme permettrait, selon lui, de financer directement de nombreux déplacements au profit des personnes concernées.

À son sens, ces moyens financiers seraient plus utilement investis sous forme d'aide directe. Il propose comme solution efficace de mettre à disposition des bénéficiaires une carte prépayée par la commune et renouvelable selon des modalités simples. Cette carte, délivrée au guichet communal, pourrait être

utilisée pour les déplacements autorisés, garantissant ainsi une aide immédiate, tangible et peu bureaucratique.

Dans un premier temps, cette mesure pourrait être limitée au territoire communal ou à la région de Conthey, permettant de répondre aux besoins locaux tout en maîtrisant les coûts. Si, par la suite, les représentants des seniors ou les bénéficiaires estiment qu'une extension est nécessaire, il sera toujours temps de faire appel à des organismes spécialisés pour analyser les besoins réels sur la base de l'expérience du terrain.

L'intervenant souligne que cette démarche permettrait de soutenir directement les personnes concernées, d'assurer une utilisation efficiente des deniers publics et d'éviter l'engagement immédiat d'un montant conséquent pour une étude dont le rapport coût-bénéfice apparaît disproportionné.

Ne pouvant se rallier à la proposition du Conseil Communal d'investir plus de 50 000 francs dans une étude, il demande qu'une enveloppe équivalente soit consacrée directement au public cible par le biais d'une mesure simple, concrète et rapidement déployable.

En conclusion, il remercie l'assemblée pour l'attention accordée à ses propositions et espère pouvoir compter sur son soutien en faveur d'une solution pragmatique, efficiente et directement bénéfique pour les aînés.

M. Vergères prend acte des remarques formulées par les auteurs du postulat et indique que l'exécutif prend bonne note des observations émises.

9. Réponse au Postulat 03/2025 : Places de jeux dans tous les villages

M. Jean-Daniel Vergères donne lecture de la conclusion de la réponse de la municipalité relative à ce postulat. La réponse complète figure en annexe du présent procès-verbal.

Mme Nulifer Cito (Le Centre) remercie tout d'abord l'exécutif pour sa réponse et l'attention portée à cette demande. Elle tient à préciser que sa démarche ne vise pas la création d'un projet disproportionné, mais bien la réalisation d'un aménagement simple, adapté et cohérent avec la vie du village. Elle exprime sa confiance envers l'exécutif pour entreprendre les démarches nécessaires afin de trouver une solution raisonnable, équilibrée et équitable pour les familles de St-Séverin.

Elle lui paraît essentiel que les enfants puissent bénéficier d'un espace de proximité et de plein air, sans devoir nécessairement se déplacer dans d'autres villages. Elle rappelle à cet égard qu'une distance de marche anodine pour un adulte représente un trajet bien plus important pour de jeunes enfants.

En conclusion, elle se dit convaincue qu'une solution concertée pourra être trouvée à l'avenir afin de concrétiser ce projet dans le respect des besoins de la population, et remercie l'assemblée pour son attention.

10. Réponse au Postulat 04/2025 : Places de stationnement pour les vélos

M. Jean-Daniel Vergères donne lecture de la conclusion de la réponse de la municipalité relative à ce postulat. *La réponse complète figure en annexe du présent procès-verbal.*

Mme Emilie Dessimoz (Les Verts et PS) remercie la municipalité pour la réponse apportée et l'attention portée au dossier et revient sur la question du stationnement des vélos dans les lieux publics de la commune. Contrairement à ce qu'indique la réponse de l'exécutif quant à la présence de plusieurs stations, elle estime que la situation actuelle reste insuffisante pour les usagers quotidiens. Elle souligne qu'un simple support à vélo posé contre un mur ne constitue pas un équipement de stationnement sécurisé.

À titre d'exemple, il cite la salle polyvalente, un lieu public très fréquenté par les sociétés locales, qui ne dispose toujours pas d'infrastructures adaptées et sécurisées pour le stationnement des vélos.

11. Réponse à l'Interpellation 01/2026 : Fermeture de l'Avenue de la Gare

M. Jean-Daniel Vergères donne lecture de la conclusion de la réponse de la municipalité relative à cette interpellation. *La réponse complète figure en annexe du présent procès-verbal.*

M. Guillaume Papilloud (Alliance Communale) prend brièvement la parole pour remercier la municipalité de la réponse obtenue.

12. Réponse à la question écrite : Panneaux solaires crèche et nurserie

M. Jean-Daniel Vergères donne lecture de la conclusion de la réponse de la municipalité relative à cette question écrite. *La réponse complète figure en annexe du présent procès-verbal.*

M. Daniel Gyger (Le Centre) exprime ses réserves concernant l'installation de panneaux solaires dans le cadre d'un contracting. Il rappelle qu'au terme du contrat, la collectivité deviendra propriétaire de l'installation. Il s'étonne que les architectes n'aient pas identifié durant le chantier les problèmes d'ombrage qui affectent les panneaux, particulièrement en hiver lorsque les besoins énergétiques sont les plus élevés. Il indique qu'il faut attendre les chiffres précis pour évaluer la situation et invite à intégrer la question de l'ombre portée lors des réflexions futures.

13. Réponse à la demande : Cours de formation sur les petits moyens d'extinction

M. Jean-Daniel Vergères donne lecture de la conclusion de la réponse de la municipalité. *La réponse complète figure en annexe du présent procès-verbal.*

14. Question Les Verts/PS : État de la situation concernant les fourmis *Tapinoma magnum*

M. Jean-Daniel Vergères donne la parole à **Mme Stéphanie Germanier** afin qu'elle résume la situation relative à l'invasion des fourmis *Tapinoma magnum*.

Mme Stéphanie Germanier rappelle que l'année dernière plusieurs foyers avaient été identifiés sur la commune, notamment au Bourg à la rue des Châteaux, à l'église de Saint-Séverin et dans le secteur de Châteauneuf, en bordure de la Morge. Un permis a été demandé pour ces traitements spécifiques réalisés par le service des parcs et jardins à l'aide d'un produit adapté, qui a donné de bons résultats.

Au printemps, de nouveaux foyers ont toutefois été détectés par le service, notamment au cimetière de Saint-Séverin, au cimetière d'Erde et vers l'église d'Erde, ainsi qu'au caveau des conseillers sous l'église de Saint-Séverin. Bien qu'il ne s'agisse pas encore de grosses colonies, plusieurs filières sont touchées, surtout vers les cimetières. Ces fourmis proviennent généralement de l'étranger, souvent introduites via des plantes achetées en jardinerie et déposées sur les tombes. Une nouvelle campagne de traitement a débuté au printemps et, à ce jour, une quasi-éradication des colonies traitées est constatée. Elle rappelle que le devoir de la commune réside dans l'information à la population afin d'éviter la propagation. La responsabilité de chacun est également engagée : en cas de doute ou de présence suspecte de ces fourmis, les habitants sont invités à contacter le service des parcs et jardins pour un contrôle sur place.

Enfin, elle précise que la commune intervient sur le domaine public mais n'a pas vocation à financer les traitements sur les propriétés privées. L'action communale vise à contenir la progression des fourmis et à protéger les bâtiments publics.

La réponse orale est suffisante pour M.Emile Dessimoz cheffe de groupe (Les Vets/PS)

15. Informations de la municipalité

- **M. Christophe Germanier** informe que les éléments relatifs aux crédits d'engagement de l'école d'Erde seront mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général, en octobre
- **Mme Anne-Laure Dessimoz** présente le projet de règlement relatif aux taxes de séjour et à l'hébergement. Elle précise que ce projet a été soumis à la Commission des règlements du Conseil général. Ce règlement vise à offrir un cadre clair pour la perception des taxes et à dégager des ressources supplémentaires pour le développement touristique de la commune.

En parallèle, une nouvelle stratégie touristique est en cours d'élaboration. L'objectif n'est pas nécessairement de faire de la commune une destination majeure, mais plutôt de valoriser ses atouts, tels que le patrimoine local (les bisses, le vignoble, la montagne). Ce règlement constitue la première étape permettant d'obtenir des moyens financiers pour appliquer cette stratégie. Le sujet sera mis à l'ordre du jour séance du Conseil Général d'octobre, après préavis de la Commission des règlements.

- **Mme Anne-Laure Dessimoz** continue sur les manifestations de la commune.

Deux événements majeurs sont prévus. Le premier est la Fête nationale le 31 juillet, qui se tiendra à la Tour Lombarde, un événement bien ancré dans la vie locale.

Le second événement d'envergure est le **RJV** (Rassemblement des Jeunesses Valaisannes). Mme Dessimoz cède la parole à M. Luca Maglia. Ce dernier intervient en qualité de membre du comité d'organisation et vice-président des Jeunesses, afin qu'il présente la manifestation qui aura lieu du 21 au 23 août.

M. Lucas Maglia explique que le rassemblement des Jeunesses Valaisannes est probablement l'événement majeur de cet été sur la commune ; entre 10 000 et 12 000 personnes sont attendues autour de la salle polyvalente. Les sociétés de jeunesse rencontrent un succès croissant en Valais ; elles jouent un rôle essentiel pour maintenir l'animation et la convivialité dans les villages.

La Jeunesse de Conthey célèbre ses 9 ans cette année. Au-delà des fêtes, elle s'engage activement dans la vie locale, comme elle l'a montré durant la crise du Covid en venant en aide aux personnes âgées.

Le programme comprendra des joutes sportives opposant environ 50 sociétés, ainsi que des animations musicales en soirée et des activités réservées aux enfants. Les autorités communales (Conseil général et Conseil municipal) sont conviées le dimanche ; une invitation officielle leur sera transmise par courriel. L'intervenant conclut en rappelant que le comité recherche encore des bénévoles pour le montage et le démontage des infrastructures.

- **Mme Anne-Laure Dessimoz** donne quelques informations sur le projet Callisthène. Il s'agit d'un projet d'aménagement d'un parc à Châteauneuf à côté de la crèche-nurserie ; une première partie a été concrétisée par l'implantation d'équipements sportifs. La réflexion menée sur la configuration du site a permis de réaliser des aménagements annexes, notamment l'installation de deux tables de pique-nique et d'une fontaine d'eau potable. Les travaux se poursuivent cet été pour la section aire de jeux. Le secteur sera complété par une table de pique-nique supplémentaire, une petite fontaine et de nouveaux jeux (tyrolienne, toboggan et balançoire). La sécurité des installations sera renforcée grâce à la pose de sol en tartan sous la tyrolienne, le toboggan et les balançoires.

L'intervenante tient à saluer le travail des services techniques communaux qui ont assuré la préparation et l'aménagement du site. Ce projet multi-services vise à livrer un espace public entièrement sécurisé et accueillant pour les habitants de Châteauneuf, qu'il s'agisse des familles, des enfants, des ados ou des sportifs.

- **M. Philippe Germanier** informe l'assemblée du décernement du label « Rivière Perle » attribué au mois de mai dernier pour la Morge par l'association « Rivière Perle Plus »

Ce label, fruit d'un travail conjoint entre les communes de Savièse et de Conthey, souligne la grande qualité environnementale de la Morge, en particulier dans sa partie supérieure. Il s'agit de la septième rivière à obtenir cette distinction et de la toute première en Suisse romande.

Valable pour une durée de cinq ans, ce label s'accompagne d'un plan de développement en cours d'élaboration sous l'égide d'un comité, afin de préserver la richesse naturelle de la Morge. Il invite les personnes intéressées à consulter le site internet de l'association ou à venir le solliciter à la fin de la séance pour de plus amples informations.

16. Divers

La parole est donnée aux membres du Conseil Général pour différentes questions :

- **M. Daniel Ruchat** (UDC et Union des Citoyens) prend la parole pour interroger la Municipalité sur la situation à la rue des Fougères et souhaite savoir si des contrôles policiers y ont été mis en place.

M. Gérald Nanchen, *en charge du dicastère de la sécurité*, apporte un élément de réponse à **M. Ruchat**. Ne disposant pas des statistiques séance tenante, il indique qu'une réponse détaillée lui sera transmise par téléphone dès le lendemain.

- **M. Guillaume Papiloud** (Alliance Communale) relaie l'inquiétude de plusieurs citoyens concernant la sécurité aux abords des centres scolaires et de la salle de la Morge. Des regroupements de jeunes et des comportements inappropriés créent un sentiment d'insécurité chez certains riverains et familles. Il demande à la Municipalité si elle a pris la mesure du problème et quelles actions préventives ou encadrantes sont déployées pour ces situations de vulnérabilité.
- **Mme Claudine Fumeaux**, *en charge du dicastère formation jeunesse*, partage cette préoccupation concernant la tranquillité publique et le bien-être des jeunes. Face aux événements constatés, en 2025, un groupe de travail s'est constitué (réunissant la direction des écoles, le service de la jeunesse, l'animation culturelle et les éducateurs de rue). Ce groupe se réunit régulièrement pour analyser les situations concrètes. En partenariat avec l'Office de protection de l'enfant (OPE) et les associations de parents d'élèves, un projet pilote a été conçu. Ce projet, qui débutera en septembre, prévoit le mandat d'un partenaire spécialisé pour accompagner les familles et les jeunes en rupture ou en difficulté

La parole n'étant plus demandée, le président du Conseil Général procède à la clôture de la séance. Il remercie M. Glassey pour sa souplesse qui a permis de siéger dans une salle adaptée et climatisée. Il remercie l'ensemble des membres du Conseil général pour leur rigueur, leur souhaite un bel été et rappelle que la prochaine séance ordinaire se tiendra le 13 octobre prochain.

Conthey, le 5 août 2026

Le Président du Conseil général



Jean-Daniel Vergères

La secrétaire du Conseil général



Ruchat Sabrina

Annexes : Présentation LIPDA par M. Fanti

Interpellation UDC 02/2026

Résolution UDC 01/2026

Postulat Les Verts/PS 01/26

Réponse au Postulat 01/2025

Réponse au Postulat 02/2025

Réponse au Postulat 03/2025

Réponse au Postulat 04/2025

Réponse à l'Interpellation 01/2026

Réponse à la question écrite : Panneaux solaires crèche et nurserie

Réponse à la demande : Cours de formation sur les petits moyens d'extinction

Question Les Verts/PS : État de la situation concernant les fourmis *Tapinoma magnum*